

## Renouvellement des représentant-es du personnel à la CCP N°1 du CNRS : Liste présentée par Sud Recherche EPST avec le soutien de Sud Éducation, membres de Solidaires Fonction Publique

### ELECTIONS CCP 2014 : les enjeux

En parallèle aux élections des représentants au Comité Technique (CT) où tous les agents quels que soient leur statut et leur niveau d'emploi sont appelés à voter au sein d'un même collège électoral, sont organisées les élections pour renouveler les Commissions Consultatives Paritaires (CCP). Tous les agents non-titulaires (à durée déterminée ou non, doctorants, post-docs, contrats de travailleur handicapé, contrats « ANR », personnels ayant refusé la titularisation) sont appelés à participer au vote, mais, comme à son habitude, le CNRS, a choisi de distinguer les personnels dits « de recherche » de ceux dits « d'accompagnement de la recherche », s'éloignant de notre idéal d'unité des personnels de tous statuts et de toutes fonctions !

Les CCP sont « compétentes » en particulier pour les questions disciplinaires, les licenciements en cours de contrats.

Avec une proportion de personnel sous contrat qui largement augmenté, avec une pression sur les personnels de plus en plus forte en lien avec une culture du résultat et de la rentabilité de plus en plus prégnante, il est probable que les CCP seront amenées à siéger plus fréquemment.

#### Votez Sud Recherche EPST pour :

- Désigner des représentants engagés, indépendants et combatifs qui défendront des valeurs définies par les adhérents du syndicat, sans dépendre d'une « stratégie » de pouvoir.
- Refuser l'explosion de la précarité au CNRS, la sous-traitance comme recours à la pénurie de postes... la dégradation des conditions de travail, avec la mise sous pression permanente des personnes et des équipes...
- Exprimer votre intérêt pour la sauvegarde du statut de titulaire, mis à mal par la politique gouvernementale, et revendiquer que tous les personnels y aient accès.

**Votez SUD-Recherche EPST nous nous  
permettre de poursuivre et d'amplifier  
notre action !**

### STOP à la PRECARITE :

**Un emploi stable pour tous les personnels,  
Des Postes de Titulaires pour la RECHERCHE PUBLIQUE !**



**IL N'Y A AUCUNE RAISON VALABLE pour que vous ne puissiez disposer d'un emploi stable !** L'appartenance à la fonction publique n'est en aucun cas un frein à la créativité et à la mobilité des individus, que celle-ci soit thématique, géographique, ou de corps de rattachement. Si la recherche sur « projets » se développe (échelon européen, ...), pourquoi l'emploi stable sur statut de titulaire ne pourrait-il y répondre ? **Seul l'emploi stable permet d'assurer la pérennité de la recherche.**

**Seul l'emploi sur statut de fonctionnaire est compatible avec une vraie indépendance.** C'est un préalable pour répondre à la demande « d'expertise scientifique indépendante » désormais sollicitée de toutes parts, notamment après le scandale du Médiateur.

**Pas de recherche durable sans emplois durables !**

**La Loi Sauvadet ne nous a pas sauvés de la précarité...**



**... Bien au contraire, dans nos labos et services, la « lutte contre la précarité » a commencé par une vague de licenciements !**

Certes on savait que la Loi Sauvadet ne comportait pas les garanties nécessaires pour déboucher sur un véritable plan de titularisation des hors-statuts de la Fonction Publique : sans obligation faite aux employeurs de titulariser et sans leur donner d'emplois supplémentaires pour le faire – voire même plutôt en en supprimant ! - il était clair que le dispositif de « déprécarisation » aurait du mal à s'appliquer (et c'est – entre autres - pourquoi Solidaires n'avait pas signé le protocole d'accord Baroin-Tron : <http://www.solidaires.org/rubrique372.html>)... Pour autant les directions d'EPST auraient pu prendre au mot le gouvernement de l'époque dans sa volonté affichée de « lutter contre la précarité » et se donner les moyens - en réclamer au besoin - pour pouvoir les emplois nécessaires. Au lieu de cela, c'est à un véritable « dégraissage préventif » que l'on a assisté, et à une application plus que restrictive de la Loi ! Des choix qui n'ont jamais été reniés par la suite, malgré l'arrivée de Hollande au pouvoir ! Et pourtant ces moyens existent ! (Cf. verso)

**Mobilisons-nous pour empêcher ces licenciements et imposer la  
seule solution durable pour en finir avec la précarité :**

**Un véritable plan de titularisation !**

**Construisons une mobilisation unitaire à la hauteur des attaques !**

## ***Les CCP, une avancée réglementaire, mais un risque de recul dans la pratique si l'action collective n'est pas à la hauteur de l'enjeu !***

En généralisant cette réglementation en janvier 2006, le gouvernement dit se préoccuper de la situation des « invisibles » de la fonction publique. On ne peut que s'en réjouir ! Pour autant, ce dispositif est lui aussi porteur de danger :

- Les délégué-es qui défendent un-e collègue en difficulté seront eux-mêmes en situation précaire. Dans le secteur privé, la réglementation prévoit une protection *a minima* des délégué-es du personnel durant leur mandat. Ici le risque existe de se retrouver en situation de fragilité face à l'employeur, et d'être ensuite « épingler » au moment de la recherche d'un emploi stable ou... d'un nouveau CDD !
- L'intervention « obligatoire » de la CCP est limitée aux situations très conflictuelles. Il est pourtant reconnu de toutes parts que l'intervention en amont, avant le conflit ouvert, a de meilleures chances de réussite. Est-ce avec de telles pratiques qu'on espère diminuer le stress au travail ?
- Au final, c'est la solidarité entre précaires et titulaires qui est mise à mal en séparant arbitrairement 2 « communautés ». Nous militons au contraire pour un personnel uni, quel que soit le statut de chacun.

**C'est pourquoi nous réclamons - comme SUD-Recherche EPST l'a déjà obtenu à l'INRA - la participation permanente à la CCP d'un expert, pour chaque organisation syndicale ; par solidarité et pour la protection des représentants ! L'unité dans le suivi de l'instance sera, selon nous, la meilleure façon de concrétiser la solidarité entre tous les personnels, au-delà de leur statut. *In fine*, le suivi des contractuels devrait pouvoir s'effectuer auprès de la CAP du corps de titulaire correspondant à leur fonction.**

## **NOS REVENDICATIONS**

### ***Pour les droits des précaires, contre la précarité...***

Au CNRS un agent sur quatre est désormais concerné. La réalité est bien éloignée du discours rassurant, et encore trop souvent entendu, de la première expérience qui serait un tremplin vers l'emploi stable ! La mise en pièce actuelle des organismes de recherche amplifie la course aux guichets (Europe, ANR, régions), qui sont autant de générateurs de précarité.

La mobilisation unitaire initiée fin 2009 par l'enquête nationale qui a permis de souligner l'explosion de la précarité dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, et nous poursuivons notre action :

- **à l'échelon européen** au coté d'autres acteurs sociaux européens, car cette précarité se situe dans le prolongement de la stratégie dite de Lisbonne qui depuis une quinzaine d'année repose sur la marchandisation de la connaissance ;
- **auprès du ministère**, avec l'ensemble des organisations syndicales et associatives, pour un plan pluriannuel de créations d'emplois de titulaires, à tous les niveaux de qualification ; les moyens existent, il suffit de supprimer le Crédit Impôt Recherche, l'ANR et autres « EX » !
- **auprès de nos directions**, pour qu'elles réclament les moyens de financer l'ensemble des emplois votés par les parlementaires : dans les EPST, 4571 emplois sont ainsi votés au budget et non pourvus ! Dans l'immédiat, des moyens existent aussi en interne : la PES renommée PEDR, c'est près de 200 emplois, les ISFIC 100, la PFI 120, etc...
- **au niveau local**, en consolidant les solidarités de proximité sur ce dossier, à partir des situations vécues dans les centres de recherche, au plus près des équipes et des services. Car les chartes diverses ne sont malheureusement pas suffisantes pour protéger les plus fragiles !

Nous pensons nécessaire d'intervenir plus profondément :

- sur les conditions de la vie étudiante car c'est souvent le moment du premier contact avec la précarité. **Le nouveau contrat doctoral est une usine à gaz et à inégalités.** Le salaire ne doit pas être à deux vitesses voire même négociable de gré à gré entre labo et doctorants. **Nous revendiquons un véritable contrat de travail pour les doctorants et le recrutement sur poste statutaire des jeunes chercheurs au plus près de la thèse.**
  - sur la dérive de l'externalisation de nombreuses activités pourtant indispensables, reprises par la sous-traitance, génératrice de nouvelles précarités. **Le maintien de recrutements à tous les niveaux de qualification est nécessaire. Le tuitage entre générations est impératif pour éviter la perte de savoir-faire.**
  - sur les conditions même de la titularisation, avec notamment **la prise en compte de la totalité de l'expérience professionnelle acquise.** Les anciens précaires traînent toute leur carrière, comme un boulet, ces années de précarité, y compris jusqu'au calcul de leur retraite !
- Parmi les moyens de cette régularisation : **l'accès aux mêmes droits** (revalorisation salariale, action sociale, formation,... mais aussi expression) que les autres personnels est primordial.

**... avec un mot d'ordre fédérateur : Régularisation de tous les sans-statut !**

## **NOS ENGAGEMENTS**

Nos élus s'engagent en particulier pour :

- **L'équité et la solidarité entre tous les agents**, en se comportant en véritables représentants de tout le personnel, pas seulement de dossiers « signalés ». Ils n'ont rien à attendre de la direction et refusent que l'avenir d'un individu dépende de considérations gestionnaires.
- **La défense du personnel**, pas le partage de miettes de pouvoir. Dans la défense des cas individuels, nous nous attacherons à mettre évidence la situation concrète de l'agent dans son environnement hiérarchique et social, et tentons de démonter la mécanique du conflit (les causes profondes, les responsabilités réelles et les solutions possibles). Nous refusons que les sanctions disciplinaires soient un instrument de gestion du personnel.
- **La transparence et l'information de tous.** L'existence de représentants attentifs à la défense des personnels oblige l'administration à débattre de ses décisions et à les justifier. Nos représentants s'engagent à rendre publics tous les abus dont ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat.

**SOLIDAIRES DANS CE MONDE DE BRUTES !  
VOTEZ SUD-RECHERCHE EPST !**